

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE HURTIGHEIM



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 14 MAI 2018

Date de la convocation : 7 mai 2018

Membres présents : M.M. RUCH Jean-Jacques, URBAN René, GRIMM Claude, EBERSOLD Jean-Michel, FORRLER Nathalie, GOOS Jean-Michel, HAESSIG Fabienne, Mme HOFFMANN Anne-Marie, JUNG Guillaume, Mme PIECKO Suzy, POUTIERS Mikaël, WAGNER Christian

Membres excusés : M.M. DIEMER Thomas, HAESSLER Robert, SANCHEZ Vincent

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h10 et remercie les conseillers présents d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion.

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

La séance s'ouvre par un moment de recueillement en mémoire de Monsieur Ernest JUNG, Maire honoraire, décédé le 9 mai. Il a été maire de 1971 à 1995 soit durant 4 mandats.

Les conseillers donnent l'accord au Maire d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'organisation du feu d'artifice à l'occasion de la fête nationale.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mikaël POUTIERS secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU 9 AVRIL 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le texte du procès-verbal de la séance du 9 avril 2018, dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

3. FIXATION DU LOYER POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU GRAND LOGEMENT A L'ECOLE (Délibération 21/2018)

Considérant la situation d'urgence, et les déboires connus par Madame SCHIERER dans son logement 10 rue des Forgerons,

Considérant qu'aucun secours d'urgence n'a pu être débloqué à l'encontre de Madame SCHIERER en raison d'un dégât des eaux,

Considérant que deux pièces ont été condamnées à clé, et que l'appartement est loué en tant que F2,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le loyer du grand logement sis 3 rue de l'Ecole à 500 euros charges comprises, et ce à partir du 1^{er} mai 2018, pendant la durée du bail limitée à un an.

4. TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA PAIX (Délibération n° 22/18)

Le Maire commente les offres réceptionnées concernant l'éclairage public de la rue de la Paix selon les travaux décidés par le Conseil Municipal sur la base des propositions de la commission des travaux. Trois prestataires ont répondu à l'appel d'offres.

Il s'agit des entreprises :

PAUTLER	SIRS	S2EI
20 216,70 €	18 624,12 €	19 970,40 €

L'adjoint Claude GRIMM indique que l'offre de la SIRS intègre la fourniture de candélabres identiques à ceux de l'impasse de la Carrière.

Vu l'offre de la SIRS se plaçant la moins-disante, et ses caractéristiques techniques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de la SIRS,
- d'autoriser le Maire à signer la commande des travaux pour un montant TTC de 18 624,12 euros.

5. DELIBERATION RECTIFICATIVE POUR LA SUBVENTION ALLOUEE AU COLLEGE PAUL WERNERT (Délibération n° 23/2018)

En séance du 19 février, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une subvention de 65 euros, afin de contribuer au voyage scolaire en Cornouailles d'un élève résidant à Hurtigheim. Après vérification avec l'établissement, il s'avère que le voyage aura lieu du 13 au 19 mai, et non au mois de mars comme indiqué dans la délibération initiale, et que le séjour comprendra six nuitées, et non pas cinq.

Au vu de cette information, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer le forfait de 13 euros par nuitée, et de porter le montant de la subvention à 78 euros, pour les six nuitées.

Cette délibération annule et remplace la délibération 15/2018 prise en séance du 19 février 2018.

6. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES REGISTRES D'ACTES ADMINISTRATIFS ET DE L'ETAT CIVIL (Délibération n° 24/2018)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil Municipal ou Communautaire, ou du Comité directeur, ainsi que les arrêtés et décisions du Maire ou du Président ; cette reliure doit répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010 sur la tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements.

Les actes d'état civil doivent également être reliés, suivant l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures cousues des registres.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. Le Centre de gestion, en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation et la passation

du marché public ; la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de gestion.

Les prix appliqués seront fixés dans le marché de services. La convention constitutive du groupement prévoit également que les frais liés à l'établissement du dossier de consultation, à la procédure de désignation du titulaire du marché et les autres frais éventuels de fonctionnement liés à la passation et au suivi de l'exécution du marché sont supportés forfaitairement par chaque membre du groupement. Une demande de remboursement sera adressée aux membres du groupement par le coordonnateur.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil ;
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
- d'autoriser le Maire à signer le bulletin d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. ORGANISATION D'UN FEU D'ARTIFICE POUR LA FETE NATIONALE (Délibération n°25/2018)

Le Maire donne connaissance d'une demande émanant de l'Association Socioculturelle et sportive, concernant une participation financière au feu d'artifice. Ce dernier est prévu d'être tiré le 13 juillet au soir. Il rappelle qu'en 2017 la commune a payé l'intégralité du feu d'artifice pour un montant de 865 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer un montant maximum de 900 € pour l'achat du feu d'artifice

8. COMPTE-RENDU DES RAPPORTS ANNUELS D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE 2017

a) COMPTE-RENDU DU RAPPORT 2017 ASSAINISSEMENT POUR LE PERIMETRE DU BASSIN DE LA SOUFFEL

Le périmètre du bassin de la Souffel comprend 19 communes avec 23 562 habitants desservis résultant de 7948 abonnés. 1 045 016 m³ ont été assainis soit 131m³ par abonné, contre 132 m³ par abonné en 2016.

Prix de l'assainissement pour 120 m³ (tarif de référence) :

Part fixe : 50,00 € HT par an.

Part variable : 1,25 € HT le m³.

Redevance assainissement : 1,67 € HT le m³.

Le tarif est le même qu'en 2016

Le réseau se compose de :

- 5 stations d'épurations :
- 57 bassins d'orage
- 113 déversoirs d'orage (+3 par rapport à 2016)
- 17 stations de pompage (+1 par rapport à 2016)
- 185 km de réseaux communaux
- 50 km de réseaux intercommunaux
- 5547 bouches d'égout (+14 par rapport à 2016)

Le réseau à une capacité épuratoire de 15 530 m³/jour et 25 700 équivalent-habitant.

Entretien des réseaux en 2017 :

- 24,8 km de réseaux curés (10% du réseau curés)
- 309 tonnes de sable extraits du réseau
- 7806 bouches d'incendie vidangées
- 106 interventions préventives ou curatives sur les stations de pompage
- 17 nettoyages de stations de pompage
- 1 installation équipée en auto-surveillance réseau

Le système épuratoire génère 507 tonnes de boues dont 87% sont compostées et 13% sont éliminées par épandage. Le système épuratoire est en grande évolution puisque de nouveaux ouvrages sont en construction à Berstett et à Kienheim, et la station de Griesheim-sur-Souffel sera agrandie, récupérant l'activité de la station de Stutzheim-Offenheim qui fermera ses portes.

Le Maire rappelle que la présence de lingettes obstruant les canalisations et grilles des stations d'épuration est constatée de façon récurrente, y compris dans notre Commune.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux, comprenant l'extension ou la rénovation des conduites, s'élève à 0,13% pour l'année 2017.

b) COMPTE-RENDU DU RAPPORT 2017 EAU POTABLE DU PERIMETRE KOCHERSBERG-SOUFFEL

Nombre d'usagers : 12547 abonnés pour 34160 habitants desservis. Soit une augmentation de 12% de population, et de 13% d'abonnés par rapport à 2016.

Volume d'eau consommé : 1 860 139 m³ soit 148 m³ par habitant.

Qualité de l'eau : la qualité microbiologique est 100% conforme à la réglementation ; de légères dégradations de qualité peuvent être constatées à certains moments, mais des actions de traitement sont immédiatement engagées. Pas de trace de pesticides.

Prix de l'eau pour 120 m³ norme INSEE

Part fixe : 61,00 € HT par an

Part variable : 1,10 € HT le m³

Prix du service eau potable, redevance Agence de l'eau et TVA comprises inchangé depuis 2016, à savoir 2,16 € TTC pour 120 m³.

Patrimoine :

- 5 puits (+2 par rapport à 2016)
- 3 sources
- 12 réservoirs de stockage (+1 par rapport à 2016),
- 2 stations de traitement
- 372 km de conduites
- Capacité de production maxi pour une journée : 17 352 m³/jour pour un volume journalier prélevé de 10 139 m³. Le réseau dispose d'une autonomie de 12h en période de pointe.

Production - ventes : Le volume total produit en 2017 était de 3 698 239 m³, soit sensiblement le même qu'en 2016 (-0.44%), avec un rendement de 85%. Les pertes sur le réseau et volumes d'eau non facturé s'élèvent à 568 418 m³ en 2017, contre 499 732m³ en 2016. Cette baisse de rendement est liée au vieillissement du réseau, puisque de plus nombreux incidents ont été enregistrés en 2017.

Entretien et travaux sur le réseau : 48 ruptures de branchement et de conduites principales ont été enregistrées (contre 27 en 2016) ; Les travaux effectués et à venir consistent à renouveler aussi bien les tronçons vieillissants en zone urbanisées que certaines canalisations intercommunales. Le taux annuel moyen de renouvellement du

réseau est de 1,2 %. A noter toutefois, en 2017, 716 compteurs ont été remplacés, soit 6% du parc, comprenant 98,5% de compteurs radio-relevés.

9. POINTS DIVERS

Enquête publique PLUI : Le Maire informe qu'à ce jour une requête concernant le plan de zonage a été déposée dans le registre d'enquête publique. Elle a été transmise à la Communauté de Communes dans le respect de la procédure du PLUI. Toujours concernant le zonage, une 2^{ème} lui a été soumise oralement, elle ne présente pas de caractère officiel à ce jour.

Après les avoir matérialisées sur le plan, les deux requêtes font débat entre les conseillers présents. Aucune position commune n'est arrêtée. Le maire informe que les demandes officielles seront examinées jusqu'à fin 2018 par la commission en charge du PLUI et par la suite par le commissaire enquêteur si cela s'avère nécessaire. Celles déposées avant le 26 mai feront l'objet d'un examen dès mi-juin. Il sera attendu le positionnement de la commission pour en débattre dans une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fourniture d'électricité à l'église : En début de période hivernale, la mise en route du chauffage à l'église a essuyé quelques remarques et a fait l'objet de plusieurs interrogations concernant les températures lors des cultes. Malgré l'étude faite par l'architecte en amont des travaux concernant la puissance à installer tout en maîtrisant les coûts de l'abonnement, le Conseil Presbytéral a demandé à la commune de chiffrer l'augmentation de puissance. Elle permettrait d'éviter le délestage, c'est-à-dire de chauffer en continu le bâtiment avec la pleine puissance des appareils installés. Une étude tarifaire a été commandée au fournisseur, Electricité de Strasbourg pour examiner le coût du changement d'abonnement, et des nécessaires interventions pour remplacer le coffret et les équipements annexes.

Le Maire, les Adjoints, ainsi que Madame la Pasteure ont rencontré ES dans ce but. Il en ressort que le technicien ES confirme l'option de l'architecte à savoir : qu'opter pour un abonnement plus puissant 70 kw/h contre 36 Kw/h ferait passer le contrat en « tarif non réglementé » et non plus « tarif bleu ». Le surcoût annuel approche les 2000 euros sans compter l'investissement nécessaire pour que l'installation puisse recevoir la puissance de 70 kw/h. Le maire rappelle que le même motif avait conforté la décision prise au moment des travaux. Désormais la décision revient au Conseil Presbytéral.

Rappel de la date du conseil communautaire, jeudi 7 juin : Le Maire rappelle que la Commune sera à l'honneur à la Communauté de Communes le jeudi 7 juin 2018. Pour cette occasion, un repas sera offert aux représentants des 22 Communes membres. La confection du repas sera déléguée au restaurateur Roland CLAUSS, comme cela a été le cas en janvier 2015. Les conseillers sont invités à participer à la mise en place des tables et chaises à partir de 17h00, et à rejoindre l'hémicycle pour 19h00 afin de prendre part au Conseil.

Fête de la musique le 21 juin : Il est proposé que la Commune s'associe à l'Association Socioculturelle et Sportive et à l'École de Musique pour redonner vie à la Fête de la Musique à HURTIGHEIM. Une estrade sera installée sur la Place de la Liberté pour accueillir les élèves de l'école de musique et ceux des NAP (Nouvelles Activités Péri-éducatives) qui ont suivi un enseignement en musique. Les professeurs de musique formeront un duo d'accordéons, la chorale du « Petit Chœur » se produira aussi. Il sera proposé aux élèves de l'école maternelle de chanter sur l'estrade sous la houlette bienveillante d'Anne-Catherine STIEBER et de leurs enseignantes. Le début de la manifestation est fixé à 19 heures, tout au long de la soirée les musiciens et choristes occasionnels seront invités à monter sur scène.

En parallèle de l'animation musicale, le match « France-Pérou » à l'antenne le soir du 21 juin, sera retransmis dans la salle communale à partir de 17 heures. Une petite restauration sera assurée par l'Association Socioculturelle et Sportive.

Opération Une Rose/Un Espoir : Christian WAGNER dresse un premier bilan de l'opération « Une Rose/Un Espoir » qui s'est déroulée dans le Kochersberg le dimanche 29 avril 2018. L'accueil des bénévoles et des motards, à HURTIGHEIM, a été des plus chaleureux, et les dons collectés en échange de roses ont généralement dépassé les 2 euros. La remise du chèque à la Ligue Contre le Cancer se fera en juin prochain. Un bilan plus complet sera dressé lors d'une prochaine séance.

Nuisances sonores de voisinage : Avec l'arrivée des beaux jours, il est rappelé qu'un arrêté municipal interdit toute activité de bricolage ou de jardinage, dès lors qu'elle est bruyante, et cela les dimanches et jours fériés. Elles sont autorisées les jours ouvrables, de 8h à 12h et de 13h30 à 19h00. Mikaël POUTIERS suggère qu'un rappel à l'intention des habitants soit inséré dans la prochaine édition du « Flash Info ».

Fin de séance : 22h30.